

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants : 27

- dont « pour » : 27

- dont « contre » : 0 -

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

**OBJET : PROGRAMME 2017 DE REFECTION DES SENTIERS DE RANDONNEE
DEMANDE DE PARTICIPATION DE L'ONF.**

CONSIDERANT que par convention avec le Département en date du 31 janvier 2009 l'entretien des sentiers de randonnée situés en forêt domaniale est réalisé par l'ONF.

CONSIDERANT que la CCVUSP décide des sentiers à entretenir chaque année, et participe financièrement à hauteur de 35% du montant des travaux.

VU le programme des travaux proposé par le Service Communautaire « Activités de pleine Nature », en lien avec le service forêt de l'ONF, qui concerne les itinéraires :

- Sentier horizontal secteur Costebelle (communes de Jausiers et Faucon)
- Sentier horizontal secteur Riou Bourdoux (commune de Saint Pons)
- Sentier de Baume Longe (commune d'Uvernet-Fours)

VU la demande de participation et le plan de financement proposé par l'ONF qui peut se résumer comme suit :

Dépenses : 17 474,60 € TTC

Recettes :

Subvention Département (35%) 6 116,11 €

Participation CCVU (35%) 6 116,11 €

Autofinancement ONF (30%) 5 242,38 €

Total Recettes **17 474,60 €**

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le programme de travaux qui lui est présenté,
- **DONNE** son accord à la réalisation desdits travaux,
- **ACCORDE** à l'ONF une participation d'un montant de **6 116,11 €**, correspondant au plan de financement présenté,
- **RAPPELLE** que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Principal 2017 de la Communauté - Section de Fonctionnement - art 6288 Dépenses.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

Séance du 13 Avril 2017